



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

*- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

M. Yoann LAMARQUE à Mme Muriel RICHARD, Mme Sandrine DU MESNIL à M. Bruno JACON

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, M. Yohann CORVIS à Mme Julie TESTUD DE SEPTENVILLE, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, M. Yohann CORVIS à Mme Julie TESTUD

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

*- Conseillers municipaux -*

M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI

**Secrétaire :**

M. Jean-Marc LEMBERT

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240926-Delib2024-071-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-10, L5219-1 et L5219-2,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la Délibération N°4-4/2023 du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD du 16 février 2023 portant adoption du pacte financier et fiscal portant règlement du budget pour 2023-2024 entre l'EPT et ses onze communes membres,

Vu le Budget Primitif 2024 de l'établissement public territorial POLD,

Vu les conventions ci-annexées,

Considérant la situation budgétaire sectorisée des dépenses et des recettes de chaque ville au sein de l'EPT POLD,

Considérant que cette sectorisation engendre pour certaines communes comme la ville de Suresnes un excédent budgétaire en investissement d'un montant de 1 235 545.50€,

Considérant qu'à défaut de pouvoir alimenter le budget commun de l'EPT POLD, le pacte financier et fiscal 2023-2024 prévoit que l'EPT participerait au financement de projets d'investissement portés par les communes au moyen de la mise en œuvre du mécanisme juridique des offres de concours,

Considérant que cette offre de concours doit financer des dépenses d'investissement qui correspondent à des opérations de travaux publics intégrant le champ des compétences de l'EPT POLD présentant un intérêt communautaire,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Jean PREVOST, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE**  
Nombre de pour : 41  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 6  
**Des membres présents ou représentés,**

**Article 1.-** D'approuver les montants alloués à chaque projet faisant l'objet d'une offre de concours.

**Article 2.-** D'approuver les 2 projets de conventions annexés ci-après.

**Article 3.-** D'autoriser Monsieur le Maire à signer les 2 conventions, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 8 octobre 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 08 octobre 2024 et publié/affiché le 08 octobre 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI



Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes

Bruno  
MAGGUILLI

Signature numérique  
de Bruno MAGGUILLI  
Date : 2024.10.08  
17:33:58 +02'00'